Artmeyrinois
association artistique et culturelle

CONDITIONS GÉNÉRALES DES COURS ET STAGES

Termes utilisés

Nous : Association Artmeyrinois
Vous : toute personne en lien avec l'association
Prestation : toute prestation donnée, vendue ou offerte par l'association des Artmeyrinois
Cours : cours, stage, atelier, location ou toute autre prestation de l'association.
Association : Association les Artmeyrinois
CGCS : ce document (Conditions Générales des Cours et Stages)

Préambule

Afin d'harmoniser et de clarifier les rôles de chaque participant à nos prestations et de nos responsabilités et les vôtres, nous décrivons ci-dessous nos conditions générales des cours et stages et de toute autre prestation que fournit l'association.

Art 1 Portée et validité

1. Le CGCS annulent et remplacent tout autre précédent accord, entente ou contrat.
2. Elles portent un numéro de version et date en fin de texte.
3. Elles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis et sans votre accord.
4. Elles sont décidées et publiés exclusivement par le comité de l'association.
5. Si un des articles devait être invalidé pour une raison quelconque, les autres articles restent valables.

Art 2 Inscription

1. Toute personne peut s'inscrire, les cours sont ouverts au public.
2. L'inscription se fait par le site web ou par email. Elle émane de votre volonté.
3. Aucune réservation de place n'est faite avant notre confirmation.
4. Il n'existe pas de droit à l'inscription ou d'ancienneté ou de priorité, le principe « premier venu premier servi » est appliqué.
5. L'inscription peut être faite à tout moment de l'année.
6. Vous devez avoir une assurance accident et une assurance responsabilité civile.

Art 3 Confirmation

1. Nous confirmons l'inscription dès que possible, par email, dans la limite des places disponibles
2. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription sans donner de motif.
3. Dès notre confirmation nous vous réservons une place provisoirement.

Art 4 Admission

1. L'admission est confirmée après paiement complet de la cotisation de membre (CHF 35.-) et du prix de la prestation choisie. (Un éventuel échelonnement de paiement peut intervenir après accord du comité).
2. Aucune réservation de place ne pourra être faite avant notre confirmation. En cas de difficulté financière contacter : Christine Seppey kriss777@bluewin.ch ou Costanza Solari solaricostanza@gmail.com pour convenir d'un éventuel échelonnement de paiement.
3. En cas d'admission en cours d'année, ou après le début de la prestation, nous pratiquons un prix dégressif.

Art 5 Paiement et prix

1. Les prix sont publiés sur notre site web ou obtenus par email sur simple demande.
2. Les paiements des inscriptions se fait exclusivement par virement bancaire ou postal au compte suivant :

   Association Artmeyrinois
   Chemin du Ruisseau 39
   1216 Cointrin
   CCP 12-12463-6
   IBAN CH28 0900 0000 1201 2463 6
   BIC POFICHBEXXX

3. Le **paiement** doit intervenir **avant le début de chaque période** (sauf arrangement convenu)
4. En cas de non-paiement dans les délais, nous annulerons votre inscription et vous communiquerons votre désinscription.
5. Le prix des cours inclut toutes les fournitures et le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation.

Art 6 Désistement, absences et force majeure

1. Vous n'avez aucune obligation de venir aux prestations.
2. Nous ne remboursons pas les montants payés, sauf si le cours commence dans plus de dix jours, et vous avez exprimé la demande de remboursement dans le même délai.
3. Les absences partielles ou totales ne donnent aucun droit au remboursement sauf les cas de force majeure dûment certifiée par un médecin ou autorité publique.
4. En cas de décès/disparition le remboursement se fait aux héritiers après la réception des certificats d'héritage. En l'absence des certificats, (p.ex. en cas de répudiation) le remboursement se fait aux forces publiques ou nous reste acquis.

Art 7 Comportement et exclusion

1. Vous devez avoir une tenue appropriée pour assister à nos prestations, ne pas avoir consommé de drogues ni d'alcool.
2. Vous devez respecter l'ensemble des participants et membres de l'association et rester poli.

3. Nous pouvons vous exclure temporairement ou définitivement de la prestation si vous deviez avoir un comportement inapproprié.
4. Vous pouvez faire recours à cette exclusion auprès du comité, qui vous entendra et jugera après avoir consulté les avis de toutes les parties.
5. En cas d'exclusion, les montants payés ne sont pas remboursés.

Art 8 Responsabilité parentale et enfants

1. Les enfants sont sous notre responsabilité dès l'instant qu'ils sont amenés ou déposés ou qu'ils arrivent au lieu de la prestation.
2. Les parents ne peuvent pas intervenir lors des prestations.
3. Les enfants qui n'ont pas la maturité nécessaire pour rentrer seuls restent sous notre garde jusqu'à ce qu'un des parents détenant l'autorité parentale se présente.
4. Si vous devez confier votre enfant à quelqu'un d'autre de la famille ou cercle d'amis, nous vous prions de nous informer et nous envoyer une photo de la personne autorisée à prendre l'enfant en charge.
5. Nous vous prions de nous indiquer lors de l'inscription et en cas de divorce/séparation qui est au bénéfice de l'autorité parentale.

Art 9 Non-responsabilité

1. Nous ne sommes pas responsables des affaires des participants.
2. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de vol ou déprédation de vos affaires.

Art 10 Situations particulières de santé

1. Les enfants ayant des conditions de santé particulières doivent avoir sur eux les médicaments nécessaires ou aliments utiles et un N° de téléphone d'urgence sur eux.
2. Si l'enfant a des intolérances alimentaires, des allergies ou toute autre particularité alimentaire comme un régime spécial, nous vous prions de l'indiquer aux animateurs par écrit.
3. L'association peut agir en prenant toute disposition comme : appeler le N° d'urgence sur l'enfant et/ou en pratiquant les premiers secours et/ou en faisant appel à une ambulance, et/ou toute autre activité qu'elle juge utile ou nécessaire.
4. Les règles d'hygiène et consignes sont soit affichées, soit indiquées par l'association.

Art 11 For juridique et version des CGCS

1. En cas de litige le for juridique est exclusivement au lieu de l'Association
2. La version de ces CGCS est la V.3 du 5 juin 2023